

EMPLOYÉ.E D'ÉTAGES EN HÔTELLERIE

MÉTIERS VISÉS

- Employé.e d'étages
- Personnel polyvalent d'hôtellerie.

PUBLIC VISÉ

- Personne ayant une expérience professionnelle ou ayant validé son projet professionnel avec un CEP.

PRÉREQUIS

- Avoir validé un projet (stage ou emploi) dans le secteur professionnel ciblé par cette formation.

Cette formation qualifiante vise l'objectif de valider les compétences en lien avec les domaines spécifiques relevant du référentiel et des connaissances du métier d'Employé.e d'étages en hôtellerie.

À la fin de la formation, le stagiaire doit être capable de :

- Entretien des chambres et contribuer à l'amélioration du service des étages.
- Entretien des lieux dédiés aux clients et contribuer au service petit déjeuner.

Méthode pédagogique

- Pédagogie du faire favorisant les mises en situation professionnelle sur plateaux techniques et des stages en entreprises.
- Accompagnement individualisé.
- Présentiel et à distance (l'accès aux contenus et aux ressources de la formation à distance s'effectue par connexion à la plate-forme Acsea Formation).



LIEU DE FORMATION

- Acsea Formation Trouville
ZE d'Hennequeville

DÉLAIS D'ACCÈS À LA FORMATION

- Entrée possible tout au long de l'année civile.

MODALITÉS D'ÉVALUATION/VALIDATION

- Évaluation théorique et/ou mise en situation professionnelle tout au long de la formation.
- Pour les personnes ayant suivi la formation dans sa totalité et validé les épreuves finales correspondantes :
 - Attestation HACCP,
 - Certificat SST,
 - Attestation de compétences numériques et badge numérique,
 - Badge compétences comportementales.

TARIF ET FINANCEMENT

- Pour les demandeurs d'emploi, le coût de la formation est pris en charge par la Région Normandie.
- Le stagiaire est rémunéré pendant sa formation (Région, Pôle Emploi si ARE).
- Tarif : Nous consulter.

SUITES DE PARCOURS, FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES POSSIBLES

- Titre Professionnel :
Employé.e d'étages,
RNCP 32342, niveau 3.

ACCESSIBILITÉ

- Cette formation est accessible aux apprenant.e.s en situation de handicap. Tous les moyens humains et techniques seront mis en place en partenariat avec les prescripteurs et partenaires (Cap Emploi, l'AGEFIPH...) pour compenser le handicap.
- Contactez le référent handicap :
acsea.formation@acsea.asso.fr



EMPLOYÉ.E D'ÉTAGES EN HÔTELLERIE

Conditions techniques nécessaires à la FOAD

- Avoir accès à un ordinateur, tablette ou téléphone portable avec une connexion internet.

Modalités d'accès à la formation

- Entretien et tests de positionnement.
- Accessible par blocs de compétences

Contenu de la formation

La formation comprend des enseignements théoriques et pratiques, un enseignement de langue vivante étrangère ainsi qu'un enseignement relatif aux pratiques informatiques et numériques.

La formation est découpée en plusieurs domaines :

La culture professionnelle

- Connaissance de l'environnement métier et du marché du travail.
- Apprentissage des gestes professionnels.
- Stages en entreprise.

Les compétences complémentaires

- Le renforcement de connaissances de base (français et mathématiques).
- La communication professionnelle.
- Les connaissances numériques générales et liées au métier.
- Les techniques de recherche d'emploi.
- Le développement durable.
- L'anglais.

La culture qualité/sécurité environnement

- QSE dans le domaine de l'hôtellerie.
- Méthode HACCP.
- Sauveteur Secouriste du Travail (SST).

Durée de la formation

- Durée moyenne en centre : 539 heures - 15 semaines.
- Durée moyenne en entreprise : 210 heures - 6 semaines.